

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/evreux/mort-de-samuel-paty-que-re...>

 Écrit par Amandine Pointel

 9 min read

Mort de Samuel Paty : que reproche-t-on aux trois jeunes d'Évreux jugés par la cour d'assises spéciale de Paris ?

Le nouveau procès de l'assassinat de Samuel Paty s'est ouvert lundi 4 novembre 2024 à la cour d'assises spéciale de Paris. Parmi les huit accusés, trois sont originaires d'Évreux. Ils pourraient être impliqués dans le projet d'assassinat du professeur d'Histoire-Géographie en octobre 2020. Explications.

Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Quel est le degré d'implication d'Azim E., Naïm B. et Yusuf C. dans le projet d'assassinat de Samuel Paty ?

Ces trois Ebroïciens font partie des huit accusés jugés à partir de ce lundi 4 novembre 2024 à la cour d'assises spéciale de Paris. Ils vont comparaître pendant un mois et demi pour leur implication présumée dans l'attentat qui a visé le professeur d'Histoire-Géographie, décapité le 16 octobre 2020 par Abdoullakh Anzorov, un jeune d'Évreux d'origine tchéchène.

Proches de l'assaillant, deux sont accusés de complicité d'assassinat terroriste, un troisième d'association de malfaiteurs terroristes.

Il y a d'abord Azim E, 23 ans, un ami d'enfance de l'assaillant Abdoullakh Anzorov. Comme lui, il est originaire de Tchétchénie et a grandi dans le quartier de La Madeleine à Évreux.

Titulaire d'un titre de séjour temporaire depuis 2019, Azim E. est arrivé en France à l'âge de neuf ans.

Azim E. était connu des services de police pour des faits de défaut de permis de conduire, de délit de fuite ou encore de violences en réunion et de violences aggravées, notamment pour avoir pris la défense de son ami Anzorov.

Au moment des faits, Azim E. vivait chez sa petite amie à Rouen, mais était toujours domicilié chez ses parents à Évreux.

Naïm B., 22 ans, a connu l'assaillant plus tardivement, à l'été 2019. Ils se sont rencontrés dans une salle de sport d'Évreux. Abdoullakh Anzorov était adepte de sport, en particulier la boxe et le MMA. Selon des témoins, Naïm B. est décrit comme "*influençable*".

Il était connu des services de police pour refus d'obtempérer, vol aggravé et extorsion commise aux abords d'un établissement scolaire.

Azim et Naïm se connaissaient alors depuis 2-3 ans. Naïm voyait Azim "*comme un grand frère*".

Dans cette affaire, un troisième Normand, Yusuf C., également originaire d'Évreux, fait partie des accusés. Il considérait, lui aussi, l'assaillant de Samuel Paty "*comme un frère*".

Azim E. et Naïm B. sont poursuivis pour complicité d'assassinat. Ils étaient notamment présents lors de l'achat de l'arme qui a servi à assassiner le professeur d'Histoire-Géographie, Samuel Paty.

La veille de l'attentat, ils ont accompagné l'assaillant Abdoullakh Anzorov dans une coutellerie de Rouen pour acheter un couteau, correspondant à celui retrouvé sur la scène de crime. Le lendemain, l'assaillant a demandé à Naïm B. de le conduire dans un

magasin de Cergy (Val-d'Oise) pour acheter deux pistolets à plombs. L'un d'eux a été retrouvé sur les lieux de l'attentat et l'autre chez Naïm B.

Après s'être présentés spontanément au commissariat d'Évreux le soir de l'assassinat, Azim E. et Naïm B. ont été placés en garde à vue avant d'être déférés et mis en examen pour complicité d'assassinat terroriste.

Encore aujourd'hui, ils assurent tous les deux qu'ils n'avaient pas connaissance du projet de l'assaillant. L'avocate de Naïm B. explique, elle, que l'assaillant avait dit à son client avoir fait cet achat "*pour son grand-père*".

Dans son rapport, lu ce lundi 4 novembre lors de l'ouverture du procès, la chambre d'instruction relève cependant qu'il est "*peu crédible*" que l'assaillant de Samuel Paty n'ait pas évoqué son projet compte tenu de leur proximité.

"*Force est de constater qu'il a volontairement conduit l'assaillant sur le lieu*" souligne le rapport. Naïm B. a en effet reçu la somme de 100 euros pour le trajet et a déposé l'assaillant à moins de 50 mètres du collège de Conflans-Sainte-Honorine, le jour de l'assassinat de Samuel Paty.

Par ailleurs, la chambre d'instruction constate qu'Azim E. avait pris le temps de supprimer plusieurs contacts dans son téléphone, dont celui de l'assassin de Samuel Paty, avant de se présenter au commissariat. "*La chambre d'instruction estime qu'il paraît peu crédible qu'ils n'aient pas évoqué la polémique de la caricature sur l'Islam*" (celle que Samuel Paty avait montrée à ses élèves et qui avait motivé le geste de l'assassin, ndlr).

Le troisième accusé d'Évreux, Yusuf C., est jugé pour association de malfaiteurs terroristes. Il est soupçonné d'appartenir à la "djihadosphère" qui aurait encouragé le terroriste à passer à l'acte, notamment via un groupe Snapchat baptisé "Zbr"

Ce groupe, qui diffusait de la propagande djihadiste, a publié après l'attentat le message de revendication du terroriste, et des photographies du corps de Samuel Paty.

Les trois Ébroïciens seront auditionnés dès ce mardi 5 novembre 2024. Les accusés encourrent des peines allant de 30 ans de prison à la réclusion criminelle à perpétuité. Le procès qui débute ce lundi va durer près deux mois.